

# Financer sa mobilité

**Seules les demandes d'aides à la mobilité pour un séjour d'études se déroulant sur l'année académique 2023-2024 sont acceptées.**

**La plateforme pour les demandes d'aides à la mobilités pour l'année académique 2024/2025 n'est pas encore accessible. Une réunion d'information courant juin 2024 vous guidera pour le dépôt de votre dossier.**

## Préparer son budget pour une mobilité d'études ou de stages

Afin de préparer sereinement votre budget, renseignez-vous pour estimer au mieux les dépenses que vous aurez au cours de votre séjour et **assurez-vous d'avoir les ressources personnelles nécessaires pour y faire face** : évaluez le coût de la vie sur place, disposer d'un budget personnel suffisant, avoir un réserve d'argent dans le cas des demandes de visa...

Vous trouverez ci-après un document permettant de vous préparer, avec des exemples de postes de dépenses et de ressources: [lien](#)

## Les aides à la mobilité

Une aide à la mobilité est un complément pour votre budget.

Les aides à la mobilités ne sont pas automatiques (obligation de déposer un dossier sur AQUIMOB ou Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine en fonction de votre situation).

Les attributions des aides à la mobilité se font en fonction des budgets disponibles et des règlements (ERASMUS+ ; AMI ; Région Nouvelle Aquitaine). Elles ne couvrent pas la totalité de vos frais à l'étranger et ne sont pas cumulables entre elles.

La bourse du CROUS est toutefois cumulable avec une aide à la mobilité.

Les mobilités à l'international en dispositif césure ne sont pas éligibles aux aides ERASMUS +, AMI et Région Nouvelle-Aquitaine.

## Réunion d'information aides à la mobilité - année universitaire 2024/2025

Les étudiants présélectionnés seront informés prochainement par email de la date d'une réunion dédiée aux aides à la mobilité (Juin 2024).

Dans l'attente de la prochaine réunion, retrouvez ici toutes les informations transmises dans le cadre des précédentes réunions de préparation au départ. Présentations de la réunion du Vendredi 16 Juin 2023 :

[Mobilité d'études vers un pays du Programme ERASMUS+ ou Royaume-Uni](#)

[Mobilité d'études vers un pays hors du Programme ERASMUS + ou Hors Europe](#)